

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**POSITION AFRICAINE COMMUNE (PAC) POUR LA SESSION SPÉCIALE DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES SUR LE PROBLÈME  
MONDIAL DE LA DROGUE - 19 - 21 AVRIL 2016**

**POSITION AFRICAINE COMMUNE (PAC) POUR LA SESSION SPÉCIALE DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES SUR LE PROBLÈME  
MONDIAL DE LA DROGUE - 19 -21 AVRIL 2016**

**Nous**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine,

**Reconnaisant** les efforts que déploient l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission des stupéfiants, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres pour promouvoir une discussion de haut niveau sur l'ensemble des questions de fond liées au problème mondial de la drogue, conformément aux principes de responsabilité commune et partagée et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, au droit international et à la Déclaration universelle des droits de l'homme,

**Saluons les** progrès réalisés en Afrique dans la lutte contre le trafic illicite et l'abus des drogues, entre autres, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2017) qui repose sur la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale pour une Stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ;

**Conscients** des tendances de la production, du trafic et de la consommation illicites des drogues dans de nombreux pays africains, ainsi que du fait que les drogues continuent d'avoir des méfaits directs tels que la violence domestique, la criminalité, la pauvreté, les accidents de la route, les abandons scolaires, et font payer un lourd tribut à la santé publique, à l'économie, à la société et à la sécurité humaine sur le continent,

**Reconnaissons** que les politiques axées sur les consommateurs de drogues exacerbent ces méfaits et ne réduisent pas non plus les marchés des drogues et qu'il est donc nécessaire d'adopter une approche plus équilibrée qui mette l'accent sur la santé et les droits humains des consommateurs des drogues et qui, en matière de répression, cible ceux qui continuent de profiter à un niveau plus élevé du commerce illicite des drogues;

**Rappelons** que l'investissement dans les interventions de développement sous différentes formes contribue à la réduction et à l'élimination de la production, du trafic, de l'abus et des méfaits des drogues illicites, y compris le cannabis;

**Réaffirmons** notre objectif d'atteindre les cibles fixées dans la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le SIDA, en particulier celle de réduire de 50 pour cent d'ici 2015, la transmission du VIH chez les personnes qui s'injectent des drogues, compte tenu du fait que l'injection et les comportements sexuels à risque chez les consommateurs des drogues constituent des problèmes majeurs de santé publique à cause du risque élevé d'infection au VIH, des hépatites B et C, et de la tuberculose ;

**Sommes préoccupés** par le fait qu'environ 80 pour cent de la population mondiale a peu ou pas d'accès aux médicaments contrôlés pour le traitement de la douleur

modérée ou sévère, tel que souligné dans la Position africaine commune sur les substances contrôlées et l'accès aux médicaments pour le traitement de la douleur ;

**Reconnaissons** que beaucoup de femmes et d'autres groupes vulnérables d'Afrique sont détenus dans leurs pays et hors de leurs pays, et qu'en leur absence leurs enfants et leurs familles peuvent être très vulnérables;

**Sommes convaincus** que la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies prévue en avril 2016 offre à l'Afrique une occasion unique de parvenir à un consensus sur les défis, priorités et aspirations communs, et de participer activement au débat mondial sur la façon la plus efficace et la plus humaine de résoudre le problème mondial des drogues, et de contribuer aux résultats de la session,

**Rappelons** que la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'intensification des réponses équilibrées et intégrées de lutte contre la drogue en Afrique (2014) a demandé à la Commission de l'UA de faciliter les consultations et les discussions en vue de l'adoption d'une Position africaine commune pour la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

**Demandons en conséquence que** la voix de l'Afrique soit entendue et sa position dûment prise en compte dans le débat mondial sur le problème de la drogue, que l'Afrique parle d'une seule voix, et agisse dans l'unité et en conformité avec la Déclaration et le Plan d'action d'Addis-Abeba sur la lutte contre la drogue (2013-2017) et avec la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009:

Prenons les engagements suivants :

1. L'objectif primordial des politiques de lutte contre la drogue doit être d'améliorer la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être socio-économique des personnes en réduisant la consommation des drogues, leurs méfaits connexes, leur trafic illicite et les crimes qui y sont associés, tel que stipulé dans le Plan d'action de l'Union africaine pour la lutte contre la drogue (2013-2017).
2. Les politiques efficaces de lutte contre la drogue sont celles qui se fondent sur une approche équilibrée et intégrée, avec un accent approprié et proportionnel sur les quatre domaines prioritaires suivants du Plan d'action pour la lutte contre la drogue :
  - a. la gestion, la supervision, la communication d'informations et l'évaluation aux plans, national, régional et continental;
  - b. la prestation de services basés sur des preuves afin d'éliminer les conséquences sociales et sanitaires de la consommation des drogues dans les États membres ;
  - c. la lutte contre le trafic des drogues et les défis que les drogues posent à la sécurité humaine, conformément aux principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'État de droit ;

- d. la recherche et la collecte de données pour répondre efficacement aux défis posés par les drogues illicites, et la facilitation de la circulation licite des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques.
3. Les politiques de lutte contre la drogue qui ciblent entièrement ou de façon disproportionnée la répression, l'incarcération et la punition n'ont pas réussi à éradiquer l'offre, la demande et les dommages causés par les drogues illicites sur le continent. Ces politiques ont eu des conséquences graves et inattendues, et souvent un impact disproportionné sur les pauvres et les couches marginalisées, tout en créant un marché criminel florissant et puissant qui porte atteinte à la sécurité des États. En conséquence, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour assurer l'équilibre et la proportionnalité aux niveaux local, national, régional et international.
4. La consommation de drogues et la toxicomanie doivent être considérées comme un problème de santé publique ayant des causes et des conséquences socio-économiques, et justifient de ce fait l'intégration d'un quatrième pilier dans l'architecture internationale de la lutte contre les drogues. Les consommateurs de drogues doivent bénéficier de soutien, de traitement et de protection, et non pas être passibles de peines qui seraient reflétées dans leur casier judiciaire. Il faudrait donc envisager des solutions autres que l'arrestation, la condamnation et l'incarcération.
5. Les ressources externes et internes pour la lutte contre les drogues devraient être utilisées à titre prioritaire pour la fourniture de services de prévention de la toxicomanie dans les écoles, pour le renforcement des capacités des familles et des communautés locales, des travailleurs de la santé, et des services de répression, ainsi que pour la fourniture de services communautaires basés sur des preuves, en faveur de ceux qui en ont besoin, pour répondre à l'énorme demande de traitement sur le continent.
6. Les politiques de lutte contre la drogue devraient être harmonisées, et les ressources des services de répression devraient être orientées vers une dissuasion plus sélective. Cela permettra de mettre en place une réponse plus efficace mettant l'accent sur des objectifs élevés et permettra également de faire face aux problèmes politiques et de gouvernance qui favorisent la corruption et la criminalité, et de renforcer les capacités et l'efficacité en matière de contrôle aux frontières, de coopération et de coordination inter-agences.
7. L'engagement que nous avons pris dans la Déclaration d'Addis-Abeba doit être réaffirmé, à savoir entreprendre des réformes politiques et juridiques axées sur une approche équilibrée et coordonnée, globale et multisectorielle de la lutte contre les drogues ; combattre efficacement le problème de consommation et de trafic des drogues sous toutes ses formes, y compris les méfaits de la consommation des drogues, tels que la vulnérabilité accrue au VIH ; et améliorer l'accès aux services sociaux et de santé pour les toxicomanes et leurs familles.

8. **Nous lançons un appel pour** un soutien accru pour la fourniture d'opiacés, et de médicaments essentiels et placés sous contrôle pour les soins palliatifs et le traitement de la douleur, tels que définis dans les conventions internationales sur les drogues, ainsi que pour l'élimination des obstacles à l'importation, à la distribution et à l'utilisation de ces médicaments. Ceci implique la mise en place et le fonctionnement efficace de systèmes d'approvisionnement grâce à la réglementation, à la gestion et à l'accès des données, à la communication des informations, et au renforcement des capacités, conformément à la Position africaine commune sur les substances contrôlées et l'accès aux médicaments pour le traitement de la douleur.
9. **Nous demandons** un véritable débat ouvert, transparent et inclusif sur toutes ces questions à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec les gouvernements du monde entier, toutes les institutions compétentes des Nations Unies, le monde universitaire, la société civile et les populations concernées.
10. Enfin, **nous demandons** que la prochaine Déclaration politique et le Plan d'action soient centrés sur nos objectifs communs de santé, de réduction de l'offre et de la demande des drogues et de coopération renforcée.